

Conférence générale

GC(51)/32
20 septembre 2007

Distribution générale
Français
Original : Anglais

Cinquante et unième session ordinaire

Point 22 de l'ordre du jour
(GC(51)/22)

Capacité et menace nucléaires israéliennes

1. Le 20 septembre 2007, le Directeur général a reçu du doyen du corps diplomatique arabe, l'ambassadeur du Sultanat d'Oman auprès de l'Agence, au nom des États arabes Membres de l'Agence, une lettre datée du 19 juillet 2007 concernant le point 22 de l'ordre du jour de la Conférence générale « Capacité et menace nucléaires israéliennes ».
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la lettre et sa pièce jointe sont reproduites ci-après.

**Texte de la lettre du 19 septembre 2007 du doyen du corps diplomatique arabe,
l'ambassadeur du Sultanat d'Oman**

Me référant au document GC(51)/25 daté du 15 septembre 2007, qui comprend, en annexe, une lettre du représentant permanent d'Israël accompagnée d'une pièce jointe présentant la position d'Israël sur le point « Capacité et menace nucléaires israéliennes », que l'Agence internationale de l'énergie atomique a distribué aux États Membres, j'ai l'honneur, au nom des États arabes Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de faire tenir ci-joint la réponse de ces États au contenu du document susmentionné, et de vous demander de bien vouloir la diffuser auprès des États Membres de l'Agence.

Je vous prie d'agréer, etc.

(signé) Salim bin Mohamed Al-Riyami
Doyen du corps diplomatique arabe à Vienne
Ambassadeur du Sultanat d'Oman

M. Mohamed ElBaradei
Directeur général
AIEA

Texte de la réponse du Groupe arabe au contenu de la lettre du représentant permanent d'Israël auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant l'inclusion d'un point « Capacité et menace nucléaires israéliennes » à l'ordre du jour de la 51^e session de la Conférence générale de l'Agence

Le Groupe arabe confirme que, malgré les résolutions successives de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui reflètent un consensus international sur le désarmement et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et l'importance d'une application universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et après l'adhésion de tous les États arabes à ce traité, Israël refuse toujours d'y adhérer. En outre, Israël est, selon diverses informations, en train de mettre au point un programme nucléaire avancé à des fins militaires et, comme l'a annoncé son Premier Ministre Ehud Olmert dans une déclaration du 11 décembre 2006 à une télévision allemande, possède des armes nucléaires. Tout cela a un impact négatif sur la paix et la stabilité au Moyen-Orient et sur les efforts visant à empêcher la prolifération dans la région.

En conséquence, le Groupe arabe confirme l'importance d'inclure le point sur la capacité nucléaire israélienne à l'ordre du jour de la Conférence générale pour faire en sorte que l'Agence internationale de l'énergie atomique continue à jouer son rôle dans l'examen de cette question importante, qui constitue un sujet de préoccupation pour la communauté internationale dans son ensemble et une cause supplémentaire de tension dans la région.